



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tauromachie

Question écrite n° 108351

Texte de la question

Mme Françoise de Salvador alerte M. le ministre de la culture et de la communication sur l'inscription de la tauromachie à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France. Vendredi 22 avril 2011, l'opinion publique française a appris avec effroi que le ministère de la culture et de la communication, par le biais d'une commission d'ethnologues, venait en catimini de classer la tauromachie comme appartenant au patrimoine culturel immatériel de la France. Le patrimoine est ce qui réunit les Français, ce qui compose leur identité nationale et non ce qui les oppose. La culture élève l'homme. Ce qui flatte les instincts les plus vils de l'homme est donc la négation de la culture. La corrida est donc la négation de la culture. Aussi aimerait-elle savoir ce qu'il entend faire en tant que ministre de la culture pour ne pas permettre un tel recul de civilisation qui isolerait notre pays et serait contraire au sens de l'histoire.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise de Salvador](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108351

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4936

Question retirée le : 5 juillet 2011 (Fin de mandat)